

COMMUNE
01480 ARS-SUR-FORMANS

CONSEIL MUNICIPAL D'ARS-SUR-FORMANS
SEANCE DU 18 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit juin à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune d'Ars-sur-Formans dûment convoqué, s'est réuni dans la grande salle de la mairie sous la présidence de Mr Richard PACCAUD, Maire.

Présents : Mmes C. ASSIE, K .FATET, S.PALLIER, M.RONGEON V.WATRIN Mrs Th.DELAMARE, Ch.DUTRUGE, F. MEUNIER, R.PACCAUD, J.SMITH, , P. WEHBE,

Absent excusés : Mmes S.DI RUSCIO (pouvoir à S.PALLIER), E. CHASTAN, (pouvoir à C .DUTRUGE), J. DUBOYS, M.MOREL.

Secrétaire de séance : Mme K.FATET.

Le Maire ouvre la séance et donne la parole à Mr Pierre ROSET, Président de Passerelle en Dombes.

1 – Présentation de l'Association Passerelle en Dombes par le Président.

Mr Pierre ROSET, Président de l'Association Passerelle en Dombes présente l'Association créée en 2012. Celle-ci vient en complément de Pôle Emploi pour la recherche d'emploi dans le secteur. Il précise que l'Association a un taux de 90 % de réussite pour les personnes à la recherche d'emploi. 200 offres ont été diffusées par l'Association en 2023. 14 Communes sont adhérentes. Une permanence a lieu tous les 1^{er} samedis du mois à Ambérieux-en-Dombes.

Mr Pierre ROSET donne la parole à Thierry DELAMARE, bénévole à l'Association afin de présenter le bilan de l'année 2023.

Pour information :

- Le Forum « Talents et handicaps » organisé en 2023 a attiré environ 250 personnes,
- Intervention dans 3 établissements scolaires,
- 1 jobdating organisé en partenariat avec le Golfe du Gouverneur.

Mr Pierre ROSET présente les perspectives pour l'année 2024.

Pour information :

- Préparation d'un jobdating en 2024 par zones d'activités qui aura lieu en 2025,
- Le Golfe du Gouverneur recherche environ 40 personnes (recrutement pour les 3 golfes),
- Intervention dans les écoles et établissements scolaires,
- Recherche de nouveaux bénévoles.

Le Maire demande si des entreprises font appel à l'Association. Mr Pierre ROSET répond que oui, certaines entreprises contactent directement l'Association. Il précise que 74 offres sont proposées pour cette semaine et presque toutes à plein temps.

Le Maire remercie Mr Pierre ROSET pour son intervention.

Le Maire reprend la parole pour commencer la séance à 20h25.

Le Maire propose de rajouter une délibération à l'ordre du jour pour la D.M. n°1. Cette demande est acceptée à l'unanimité.

Le compte-rendu du conseil municipal du 21/05/2024 est validé à l'unanimité avec un commentaire de Thierry Delamare : dans les infos diverses concernant la RD904 : remplacer « DDT » par « Département de l'Ain ».

2 – Examen de déclaration d'intention d'aliéner.

La commune décide de ne pas user de son droit de préemption urbain sur :

- La parcelle cadastrée section ZB n°330, 47 Impasse du Domaine de Montatray d'une superficie de 556 m2 appartenant à Mr Nicolas SNABRE et Mme Zineb BERTRAND pour un prix de 312 000 € (OK à l'unanimité).

Arrivée de S.PALLIER à 20h45.

3- Délibération pour la location du local d'exposition et approbation de son règlement.

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'on lui a fait part d'une demande d'ouverture de boutique éphémère au centre du village dans le local d'exposition. Mme Agnès BRUN et Mme Nathalie CHAMBRELENT lui ont présenté un projet pour des locations pour elles-mêmes ainsi que pour d'autres personnes qui pourraient être intéressées. Elles en assureraient la gestion et la prospection.

La prospection consiste à trouver des personnes intéressées pour la location. Afin d'assurer une bonne gestion de ces locations, il conviendra d'en finaliser la demande par un contrat qui sera remis par les gestionnaires, aux preneurs. Les gestionnaires se chargeront de réceptionner tous les documents et transmettrons à la mairie le dossier complet (demande de location, chèques et attestation d'assurance ainsi que le règlement signé par le preneur).

Après discussion et examen du règlement, l'assemblée à l'unanimité, décide :

- de louer le local d'exposition situé au centre du village 403 rue Jean-Marie Vianney, dès que la délibération sera rendue exécutoire,
- de confier la prospection et la gestion à Mmes Agnès BRUN et Nathalie CHAMBRELENT, porteuses du projet,
- d'approuver le règlement se rattachant à la location de ce local.

Après avoir pris connaissance du règlement du local d'exposition, celui-ci est modifié afin de supprimer la notion de caractère artistique et/ou culturel.

4- Délibération pour mise en place de tarifs pour la location du local d'exposition.

Afin de procéder à la location du local d'exposition situé au centre du village, il convient de créer des tarifs. Le Maire propose :

- 1 jour 30,00 €
- arrhes (50 % du montant total de la location) « encaissés en cas de désistement de moins de 1 mois avant la date de location ».

Après discussion, l'assemblée, à l'unanimité :

- décide de créer les tarifs comme énoncés ci-dessus.

Th.DELAMARE informe l'assemblée que la loi de 2005 prévoit une dérogation pour l'accès aux handicapés (ouverture de 80 cm) dans les anciens bâtiments.

5- Délibération pour adhésion de la Commune au « Fonds Solidarité Logement » pour l'année 2024.

Le Maire informe l'assemblée du courrier du Président du Conseil Départemental de l'Ain en date du 03/03/2024, relatif à la demande facultative d'adhésion des communes au « Fonds Solidarité Logement » du Département de l'Ain.

Le Fonds Solidarité Logement (F.S.L) est un plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées.

Son objectif permet :

- d'aider les locataires à se maintenir dans leur logement,
- d'aider les ménages à accéder à un logement locatif,
- de sécuriser l'accès au logement des personnes défavorisées tout en garantissant le maintien dans un logement, à des personnes ayant des dettes de loyers ou de charges,
- d'accorder des mesures d'accompagnement social lié au logement pour favoriser l'insertion des ménages.

La contribution des communes pour 2024 est maintenue à 0,30 € par habitant, soit :
1 520 hab. x 0,30 € = 456,00 €.

Après discussion, l'assemblée, à l'unanimité :

- donne son accord pour l'adhésion au Fonds Solidarité Logement pour l'année 2024 pour un montant de 456,00 €. Ce montant est inscrit au budget primitif à l'article 65574.

6- Présentation du rapport annuel du Camping du Bois de la Dame

K FATET présente le bilan d'activité et bilan financier pour l'année 2023.

- Chiffre d'affaire en hausse de 32 %,
- Taux d'occupation de 36,3 % contre 26,9 % en 2022,
- Forte augmentation des emplacements nus (+ 57 %).
- Activité snack (+ 45%).

Le chiffre d'affaires pour 2023 s'élève à 141 202 €.

Axes d'amélioration pour la saison 2024 :

- Augmentation du nombre d'emplacements exploitables (+ 5),
- Installation de climatisation.
- Le bungalow toilé sera proposé pour les gens de passage.

La redevance pour la commune est de 4 000 € H.T. pour la part fixe et pour la part variable de 4 120 € H.T. qui dépend du chiffre d'affaires effectué.

Il est rappelé que la convention de DSP a été mise en place en 2019 pour une durée de 10 ans et que les démarches pour la suite devront être débutées en 2027.

7- Présentation à titre d'information de l'arrêté préfectoral du plan de gestion d'enlèvement de la Jussie, plante invasive.

Le maire explique que la commune d'Ars est concernée par cet arrêté préfectoral et qu'une enquête publique a eu lieu à Villars-les-Dombes. L'assemblée a été destinataire de l'arrêté pour information.

8- Constitution du Jury d'Assises

Le conseil municipal procède au tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2025. Celui-ci se fait avec la liste électorale et est au nombre de 3. Il est nécessaire de vérifier les critères de sélection pour être désigné.

Mr JOLY Sylvain, Mr SCHWAB Lionel, Mme WENGER Céline épouse SMITH sont désignés par tirage au sort. Seule une personne sur les 3 proposées sera retenue par le Tribunal Judiciaire afin de siéger.

9 – Décision Modificative n°1 – Virement de crédits – Budget Commune.

Les crédits inscrits au budget primitif 2024 étant insuffisants pour certains articles, il est nécessaire de modifier le budget comme ci-dessous :

L'assemblée accepte à l'unanimité.

Objet des dépenses	Diminution des crédits (dépenses)		Augmentation des crédits (dépenses)	
	Chapitre et article	Montant	Chapitre et article	Montant
Concessions similaires			2051	1 440,00 €
Matériel de bureau et mobilier			2184	4 791,00 €
Matériel de transport	2182	6 231,00 €		

P.WEHBE demande si l'hébergeur du site internet ne peut pas faire un geste financier. S. PALLIER explique que le problème ne vient pas de l'hébergeur et que la commune est informée depuis plusieurs mois qu'il existe des failles sur la sécurité et que ce site est à reprendre. Mise en place du nouveau site qui entrera en fonction en Août.

10 - Décisions du Maire et des Adjointes dans le cadre de leur délégation.

DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 **CONSEIL MUNICIPAL DU 18/06/2024**

<u>Date</u>	<u>Article</u>	<u>Désignation</u> <u>Dépenses</u>	<u>Objet</u>	<u>Prix TTC</u>
17/05/2024	61558	Entretien autre matériel	Fourniture de colliers pour bouteille ARI	167,46 €
22/05/2024	2051	Concessions similaires	Création d'un site internet intermédiaire Wordpress	1 440,00 €
25/05/2024	623	Publicité, publications, relations publiques	Impression d'une affiche 120 x 170	324,00 €
30/05/2024	615221	Bâtiments publics	Remplacement d'un WC local d'exposition	422,84 €
30/05/2024	2184	Matériel de bureau et mobilier	Standard téléphonique + 4 postes fixes + 1 poste sans fil	4 790,40 €

DECISIONS DES ADJOINTS PRISES PAR DELEGATION DU MAIRE
EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-18 - L.2122-19 - L.2122-20
CONSEIL MUNICIPAL DU 18/06/2024

<u>Date</u>	<u>Article</u>	<u>Désignation</u>	<u>Objet</u>	<u>Prix TTC</u>
		Dépenses		
24/05/2024	2131	Construction bâtiment public	Branchement eau potable maison Perrut	2 437,35 €
28/05/2024	2131	Construction bâtiment public	Location échafaudage pour travaux Basilique	4 560,00 €
28/05/2024	2131	Construction bâtiment public	Intervention d'urgence sur la zone altérée par dégât des eaux Basilique	3 240,00 €
30/05/2024	615228	Autre bâtiment	Mise en place de parachute sur porte sectionnelle caserne pompiers	1 740,00 €

P.WEHBE demande pourquoi on doit payer un branchement d'eau potable à la maison Perrut alors qu'un compteur existe déjà. Ch.DUTRUGE explique que le compteur doit être déplacé, et va confirmer que les travaux prévus correspondent bien seulement à ce déplacement et non pas à l'installation d'un nouveau compteur.

11 – Compte-rendus de la CCDSV et des Syndicats.

V WATRIN présente le compte rendu de la commission sport qui a eu lieu le 29/5/2024.

- Gymnase de St Didier de Formans : les créneaux des associations sont complets.
- Etat des équipements actuels : des travaux ont été effectués à Montfray, Jean Compagnon et au gymnase du val de Saône. Le terrain synthétique de Trévoux a également besoin de gros travaux (coût estimé 500 000 €).

- Demande en cours de l'Association Sporting Club Mille Etangs pour la création d'un terrain synthétique d'environ 800 000 € pour le terrain + 200 000 € pour les vestiaires.

R. PACCAUD précise qu'une réunion a eu lieu entre l'association SCME et les 4 mairies concernées par ce club (Savigneux, Ars, Ambérieux, Villeneuve). La commune de Villeneuve n'était pas présente. Les mairies ne sont pas prêtes à mettre de l'argent pour ce terrain (entre 250 et 300k€ serait nécessaire pour chaque mairie). La CCDSV estime que ce n'est pas dans sa compétence.

Le terrain synthétique de Trévoux appartient à la CCDSV mais il est mis à la disposition uniquement de Trévoux et St Didier, de part la convention existante.

Une piste est étudiée pour recycler un terrain existant en synthétique. Une aide pourrait être demandée à la CCDSV pour faire une analyse des coûts et pour les démarches administratives, notamment pour les recherches d'aides et de subventions. La demande a été faite à la CCDSV, mais à ce jour il n'y a pas de réponse.

12 – Informations et questions diverses.

-R.PACCAUD évoque le problème de la végétation sur les trottoirs (plainte des assistances maternelles), notamment au niveau du Chemin de la Ra où il reste une toute petite largeur pour le passage des piétons. Un courrier a été envoyé en RAR à un propriétaire pour que le nécessaire soit fait. Trois autres propriétaires ont été avertis oralement et vont faire le nécessaire pour nettoyer.

- R PACCAUD explique que le dossier de la RD 904 avance mais la demande de subvention DETR a été refusée. La demande était de 25%. Il sera donc nécessaire de revoir le projet et le plan de financement.

- S.PALLIER fait un point sur l'organisation des élections : quelques créneaux sont encore non pourvus pour les 2 dates.

-Ch.DUTRUGE fait un point sur la Maison Perrut : les travaux commencent lundi 24/06.

L'architecte demande de choisir la couleur des sols : 2 couleurs sont proposées. Le CM opte pour la couleur TITAN.

Deux options également pour l'escalier : soit un limon central, soit deux limons latéraux. D'un point de vue sécurité, l'option deux limons serait préférable. Le CM est d'accord à l'unanimité.

Prochaines manifestations :

- Le 21/06 fête de la musique organisée par les Classes en 0.
- Le 12/07 concours de boules organisé par les Classes en 5.

Le prochain conseil était prévu le 18/07 à 19h. Mais face à l'absence de plusieurs conseillers, la date est reportée au jeudi 25 juillet à 19h. La réunion sera suivie d'un barbecue.

Fin de la séance : 22h30

R. PACCAUD	S.PALLIER	Th.DELAMARE	K. FATET	C. DUTRUGE
C.ASSIE	E.CHASTAN	V.WATRIN	J. SMITH	M.MOREL
P.WEHBE	S. DI RUSCIO	J.DUBOYS	M.RONGEON	F.MEUNIER